



ORGANISATION  
MONDIALE  
DU COMMERCE

Référence: WLI/100

30 janvier 2015

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES À L'ACCORD DE  
MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
FAIT À GENÈVE LE 10 DÉCEMBRE 2014**

**NOTIFICATION D'ACCEPTATION**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la République des Seychelles a signé le Protocole susmentionné le 10 décembre 2014, sous réserve de ratification.

Roberto Azevêdo  
Directeur général